

### **Objectifs de la 4<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur les forêts et résolutions adoptées jusqu'à maintenant**

## **S'unir pour conserver les forêts en Europe**

Une déclaration et cinq résolutions seront adoptées à la Conférence pour la protection des forêts en Europe, qui aura lieu à Vienne du 28 au 30 avril 2003. Les objectifs de la conférence sont les suivants:

### **Bénéfice pour tous, responsabilités partagées**

- Les forêts fournissent une matière première écologique et renouvelable, contribuent pour beaucoup au bien-être économique, à la diversité biologique, au cycle mondial du carbone et à l'équilibre hydrique. Elles protègent contre les dangers naturels et offrent un espace de détente naturel.
- C'est pourquoi les ministres des forêts et de l'environnement réitèrent leur engagement politique pour un développement durable des forêts. Il s'agit de tirer parti de toutes les synergies avec les autres secteurs politiques et économiques.

### **Les autres secteurs doivent aussi participer**

- Les conditions générales dans la foresterie continuent de changer. Les attentes de la population vis-à-vis des forêts et de leurs propriétaires sont toujours plus nombreuses. Parallèlement, un nombre croissant de décisions ayant un important effet sur les forêts sont prises dans d'autres secteurs.
- Les ministres s'engagent à développer des synergies en matière de développement durable des forêts et à assurer la cohérence avec d'autres politiques sectorielles et d'autres secteurs économiques. Il s'agit de trouver des formes de collaboration plus étroites et d'élaborer un programme forestier national intersectoriel.

### **La gestion durable des forêts doit demeurer viable sur le plan économique**

- Les forêts fournissent à la société de nombreuses prestations sociales, culturelles et écologiques. Depuis longtemps, le produit de la vente du bois ne permet plus de couvrir ces services dans de nombreux pays. Il s'agit de trouver de nouvelles solutions pour assurer la rentabilité, ne serait-ce que dans la perspective du développement rural.
- Les ministres s'engagent notamment à favoriser un accroissement de la récolte de bois et à promouvoir l'esprit d'innovation et d'entreprise. Ces mesures doivent permettre une meilleure commercialisation des services, du bois et des produits non ligneux.

### **Maintenir voire renforcer les dimensions sociale et culturelle de la foresterie**

- Les paysages, les sites historiques, les traditions reflètent les dimensions sociale et culturelle de la gestion des forêts.
- Les ministres s'engagent à contribuer au maintien de la diversité des espèces et des paysages notamment en favorisant les formes de gestion traditionnelles

### **Conserver et accroître la diversité biologique des forêts en Europe**

- La diversité biologique en forêt est l'un des fondements de la gestion durable des forêts.
- Les ministres s'engagent notamment à lutter contre le recul des espèces résultant d'une fragmentation des habitats, à améliorer le monitoring de la biodiversité et à développer des réseaux de réserves forestières. Ils adoptent également un document fixant les conditions générales pour une collaboration entre la Conférence ministérielle sur les forêts et le processus ministériel « Un environnement pour l'Europe », ainsi qu'un système de classification des forêts protégées et des forêts protectrices.

## **Changements climatiques et gestion durable des forêts en Europe**

- Les forêts et leurs nombreuses fonctions sont menacées par les changements climatiques induits par l'homme. Les forêts jouent un rôle important dans le cycle mondial du carbone.
- Les ministres entendent promouvoir le bois provenant de forêts gérées selon les principes du développement durable, afin de remplacer les produits non renouvelables, dont la fabrication utilise beaucoup d'énergie. Il s'agit aussi de favoriser l'énergie du bois et de ses sous-produits. Il convient enfin d'analyser les possibilités de stocker du carbone dans les produits en bois et dans les puits de carbone – une contribution à la mise en œuvre du Protocole de Kyoto et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### **Les résolutions déjà adoptées pour la protection des forêts en Europe**

La 1<sup>ère</sup> Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe a été organisée en 1990, en réaction au dépérissement des forêts et à la pollution transfrontière. Elle a été suivie par deux autres conférences, en 1993 et en 1998. 44 pays européens participent désormais à cette plate-forme de politique forestière, de même que la Commission européenne, des organisations non gouvernementales, des associations et des pays observateurs. Les résolutions adoptées par la Conférence ont une grande influence sur les politiques forestières nationales.

#### **1. Strasbourg 1990**

La collaboration dans la recherche sur les forêts a été renforcée et des réseaux ont été créés pour favoriser les échanges entre chercheurs. Six résolutions ont été adoptées. Elles portent sur les points suivants:

- Réseau européen de placettes permanentes pour surveiller les écosystèmes forestiers
- Protection des ressources génétiques des forêts
- Banque de données européenne, décentralisée, sur les incendies de forêts
- Adaptation de la gestion des forêts de montagne aux nouvelles conditions environnementales
- Extension du réseau Eurosilva de recherche sur la physiologie des arbres
- Réseau européen de recherche sur les écosystèmes forestiers

#### **2. Helsinki 1993**

A la suite du Sommet de la Terre de Rio (1992), les ministres se sont entendus sur une définition commune du développement durable des forêts. Quatre résolutions ont été adoptées. Elles portent sur les points suivants:

- Directives générales concernant la gestion durable des forêts en Europe
- Directives générales concernant la protection de la diversité biologique des forêts en Europe
- Collaboration forestière avec des pays de l'Europe de l'Est
- Stratégies pour une adaptation des forêts européennes aux changements climatiques

#### **3. Lisbonne 1998**

L'accent a été mis sur les aspects sociaux et économiques de la foresterie. La population attend beaucoup de la forêt, mais de nombreuses forêts appartiennent à des propriétaires privés qui poursuivent leurs propres objectifs. Les conflits d'intérêts sont donc inévitables. Deux résolutions ont été adoptées:

- L'homme, les forêts et la foresterie – Renforcement des aspects socio-économiques de la gestion forestière durable
- Critères, indicateurs et recommandations opérationnelles pour une gestion durable des forêts européennes